

# EXTRAIT

*du procès-verbal du Conseil communal de Renens*

Séance du 24 juin 2021

Présidence de M. Jonas Kocher

## *Le Conseil communal de Renens*

Vu le préavis N° 89-2021 de la Municipalité du 10 mai 2021,  
Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,  
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**APPROUVE** la réponse de la Municipalité au postulat de Jonas Kocher demandant la mise en place d'un plan climat communal.

**ACCEPTE** les charges supplémentaires au budget 2021 d'un montant de CHF 62'000.- TTC, à imputer au compte no 3640.3185.30 « Développement durable – plan climat – honoraires » permettant la constitution d'un plan climat.

**ACCEPTE** que la Municipalité porte au budget 2022, le montant de CHF 10'000.- TTC, à imputer au compte no 3640.3185.31 « Développement durable – plan climat – communications » permettant la constitution d'un plan climat.

Ainsi délibéré en séance du 24 juin 2021

  
Le Président  
Jonas Kocher



  
La Secrétaire  
Yvette Charlet